

Baccalauréat universitaire en Médecine, 2^e année (BMed2) 2023 – 2024

Directive concernant le déroulement des modules et des examens

La 2^e année du Baccalauréat universitaire en Médecine comporte 10 modules. Chaque module est évalué séparément. Les cours qui font foi pour les évaluations sont ceux dispensés durant l'année académique 2023 – 2024.

Inscription aux sessions d'examens

Les dates d'examen des sessions d'hiver (janvier-février) et d'été (juin-juillet) de l'année académique sont publiées en temps opportun sur le site de l'École de médecine. L'inscription aux deux sessions d'examens est faite automatiquement au moment de l'inscription au semestre d'études correspondant.

Les étudiant·e·s en échec simple sont de même automatiquement inscrit·e·s aux examens de la session correspondante de l'année suivante pour tous les modules pour lesquels ils/elles n'ont pas obtenu de crédits ECTS.

En cas de force majeure empêchant un·e étudiant·e de se présenter à un examen, une demande de retrait motivée doit être soumise à l'Unité des évaluations des apprentissages (UnEvAp) **AVANT** le début de l'examen; seules des situations exceptionnelles dûment attestées peuvent être soumises après le début de l'examen.

Aucune justification n'est prise en compte de manière rétroactive pour un ou plusieurs examens déjà présentés.

Toute absence injustifiée à un examen est sanctionnée par un échec.

Justification d'indisposition pendant les examens

Pour pouvoir être admise, toute indisposition ou absence pendant les examens doit être certifiée médicalement dans les 3 jours ouvrables qui la suivent et accompagnée d'une lettre explicative pour la poursuite des examens. Si l'étudiant·e se sent tout à coup mal pendant l'examen, il/elle peut quitter l'épreuve après avoir averti le/la responsable de la salle et lui avoir remis son examen. Celui-ci ne sera pas corrigé. L'étudiant·e devra alors se rendre immédiatement chez le médecin et faire établir un certificat médical, daté du jour dudit examen, qui certifie alors son incapacité à présenter cet examen. Ce certificat sera délivré à l'UnEvAp selon les prescriptions susmentionnées.

La publication des résultats se fait environ trois semaines après le dernier examen d'une session dans le dossier académique électronique de chaque étudiant·e sur MyUNIL. L'ensemble des crédits ECTS obtenus au cours de l'année apparaît sur le site MyUNIL après la publication des derniers résultats de la session d'examens.

Après la publication des résultats, les étudiant·e·s qui le souhaitent peuvent consulter leurs épreuves selon des modalités qui figurent sur le site internet de l'École de médecine. Ils/elles doivent pour cela s'inscrire en suivant les instructions publiées avec les résultats.

Descriptif de l'année

Module B2.1 « Cellules et signaux »

Type d'évaluation : 1 examen de Questions à Choix Multiples (QCM).
Nombre de crédits : 7 crédits ECTS octroyés en cas d'obtention de la note 4 au moins.
Objectifs évalués : Les objectifs décrits dans le cahier de module publié au début du module.
Examen : Janvier-février 2024.
Examen de rattrapage : L'année suivante avec les étudiant·e·s de 2^e année du Baccalauréat.

Module B2.2 « Sang, immunité, microbes »

Type d'évaluation : 1 examen QCM.
Nombre de crédits : 9 crédits ECTS octroyés en cas d'obtention de la note 4 au moins.
Objectifs évalués : Les objectifs décrits dans le cahier de module publié au début du module.
Examen : Janvier-février 2024.
Examen de rattrapage : L'année suivante avec les étudiant·e·s de 2^e année du Baccalauréat.

Module B2.3 « Neurosciences »

Type d'évaluation : 1 examen QCM.
Nombre de crédits : 9 crédits ECTS octroyés en cas d'obtention de la note 4 au moins.
Objectifs évalués : Les objectifs décrits dans le cahier de module publié au début du module.
Examen : Janvier-février 2024.
Examen de rattrapage : L'année suivante avec les étudiant·e·s de 2^e année du Baccalauréat.

Module B2.4 « Circulation, respiration »

Type d'évaluation : 1 examen QCM.
Nombre de crédits : 9 crédits ECTS octroyés en cas d'obtention de la note 4 au moins.
Objectifs évalués : Les objectifs décrits dans le cahier de module publié au début du module.
Examen : Juin-juillet 2024.
Examen de rattrapage : L'année suivante avec les étudiant·e·s de 2^e année du Baccalauréat.

Module B2.5 « Digestion, métabolisme »

Type d'évaluation : 1 examen QCM.
Nombre de crédits : 7 crédits ECTS octroyés en cas d'obtention de la note 4 au moins.
Objectifs évalués : Les objectifs décrits dans le cahier de module publié au début du module.
Examen : Juin-juillet 2024.
Examen de rattrapage : L'année suivante avec les étudiant·e·s de 2^e année du Baccalauréat.

Module B2.6 « Système urogénital et homéostasie »

Type d'évaluation : 1 examen QCM.
Nombre de crédits : 9 crédits ECTS octroyés en cas d'obtention de la note 4 au moins.
Objectifs évalués : Les objectifs décrits dans le cahier de module publié au début du module.
Examen : Juin-juillet 2024.
Examen de rattrapage : L'année suivante avec les étudiant·e·s de 2^e année du Baccalauréat.

Module B2.7 « Médecine et santé communautaires — Médecine dans la communauté »

- Type d'évaluation : Évaluation sur la base de la participation active aux différents enseignements (attestée par la feuille de présence munie des signatures) et de la validation des travaux demandés dans le cadre de ce module.
Des possibilités de rattrapage seront proposées aux étudiant·e·s en cas d'absence justifiée par un certificat médical.
- Nombre de crédits : 1 crédit ECTS octroyé selon les critères de validation du module définis dans le cahier de module.
- Rattrapage : L'année suivante avec les étudiant·e·s de 2^e année du Baccalauréat.

Module B2.8 « Compétences cliniques »

- Type d'évaluation : Évaluation sur la base de la participation active aux enseignements du module B2.8 (attestée par la feuille de présence munie des signatures).
- Nombre de crédits : 3 crédits ECTS octroyés après avoir validé la participation aux activités de compétences cliniques du module B2.8 (feuille de présence signée).
- Rattrapage : L'année suivante avec les étudiant·e·s de 2^e année du Baccalauréat.

Module B2.9 « Cours à option et Ateliers Design de recherche »

- Type d'évaluation : Évaluation sur la base de la participation active (attestée par les feuilles de présence munies des signatures) et des éventuelles autres validations exigées dans le cadre de chaque cours, comme annoncé en début de programme par le/la responsable du cours.
- Nombre de crédits : 1 crédit ECTS octroyé en cas de :
- Participation attestée à toutes les séances du cours à option attribué au semestre d'automne (feuille de présence signée) ;
 - Participation attestée aux trois ateliers de design de recherche (feuille de présence signée) ;
 - Validation des éventuels travaux demandés dans le cadre du cours à option ou des ateliers de design de recherche
- Rattrapage : L'année suivante avec les étudiant·e·s de 2^e année du Baccalauréat.

Module B2.10 « Travaux pratiques »

- Type d'évaluation : 1 examen des compétences enseignées lors des travaux pratiques du module B2.10.
- Nombre de crédits : 5 crédits ECTS octroyés après avoir obtenu la note 4 au moins.
- Objectifs évalués : Les objectifs/compétences décrits dans le cahier de module publié au début du module.
- Examen : Juin-juillet 2024.
- Examen de rattrapage : L'année suivante avec les étudiant·e·s de 2^e année du Baccalauréat.